



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC

Commission jeunes

Règlement Division Départementale Jeunes 2018

I) - Constitution des équipes :

Équipes mixtes constituées de quatre archers :

- a) Au moins un archer benjamin ou minime
- b) Au moins un archer cadet ou junior
- c) Deux archers pris dans les catégories B, M, C

Impératif : les jeunes ne doivent pas faire partie d'une équipe adulte DR ou niveau supérieur.

II) - Total des scores :

Trois scores pris en compte :

- a) Un score B ou M
- b) Un score C ou J
- c) Meilleur score des deux autres archers

Un club peut déposer plusieurs équipes, seule l'équipe 1 sera classée dans le tournoi principal, les autres équipes seront classées dans un tournoi secondaire

III) - Les concours :

Deux concours salle dans le département (choisis lors de l'élaboration du calendrier départemental)
Un concours fédéral dans le département + le championnat départemental fédéral.

Lors des concours, tous les archers de l'équipe doivent tirer au même départ. Pour le tir fédéral, le départ sera imposé.

IV) -Récompense :

- a) Aux archers des trois meilleures équipes du tournoi principal
- b) Aux archers des équipes du tournoi secondaire :
 - * 1 équipe si moins de quatre équipes présentes (dans le tournoi secondaire)
 - * 2 équipes si 4 à 6 équipes inscrites
 - * 3 équipes si sept équipes ou plus